

# Comité de parents de l'École secondaire de Bromptonville (É.S.B.)

## Règlements de régie interne

### CHAPITRE 1 COMPOSITION

#### **Article 1**

Le comité de parents de l'École secondaire de Bromptonville (É.S.B.) est composé d'au moins huit parents et idéalement de dix pour représenter environ 350-400 élèves.

#### **Article 2**

Le mandat de tous les membres du comité de parents de l'É.S.B. est d'une durée d'une année et prend fin le jour de l'élection des successeurs et normalement lors de l'assemblée annuelle régulière.

#### **Article 3**

Une personne cesse d'être membre du comité de parents de l'É.S.B. si elle perd la qualité nécessaire à sa nomination, si elle démissionne par écrit, si elle fait défaut d'assister, sans avoir motivé son absence, à deux réunions régulières consécutives ou si son jeune quitte l'école.

#### **Article 4**

Le mandat des membres du comité de parents de l'É.S.B. est renouvelable. (Procédure d'élections à l'article 25.)

Nomination à la présidence lors de la soirée de la réunion annuelle et fixation de la date de la première rencontre régulière, qui a généralement lieu en octobre, moment où les autres nominations au sein du comité exécutif seront déterminées.

#### **Article 5**

Toute vacance, en cours d'année, au sein du comité de parents de l'É.S.B. peut être comblée lors d'une réunion régulière du comité.

## CHAPITRE 2

### RÔLE

#### Article 6

Le comité de parents de l'É.S.B. se donne comme rôle :

- a) D'informer les parents de ce qui se fait à l'école;
- b) De susciter l'intérêt et l'engagement des parents face à l'école;
- c) D'émettre à la direction de l'école des recommandations de nature à améliorer le fonctionnement et la qualité de vie à l'école ;
- d) De connaître le projet éducatif, de favoriser son implantation et de donner un avis consultatif ;
- e) De convoquer et d'organiser l'assemblée générale annuelle des parents en concertation avec la direction de l'école.
- f) De soutenir les activités de financement en réponse aux besoins exprimés par le milieu.

#### Article 7

Le comité de parents de l'É.S.B. peut former des sous-comités à qui il confie les travaux utiles à la poursuite de ses objectifs. Ces sous-comités peuvent, avec l'assentiment du comité de parents de l'école, s'adjoindre d'autres personnes.

## CHAPITRE 3

### FONCTIONNEMENT

#### Article 8

Le comité de parents de l'É.S.B. détermine, à la lumière des recommandations de l'assemblée générale, toute mesure propre à assurer l'efficacité de son fonctionnement et de ses communications internes.

#### Article 9

En début d'année scolaire, le comité de parents de l'É.S.B. convoque l'assemblée générale des parents habile à voter selon les inscriptions de l'année en cours.

Cette convocation se fait généralement par le biais de « *l'É.S.B. en bref* ».

## **Article 10**

L'assemblée générale annuelle des parents, pour l'élection des membres du comité de parents de l'É.S.B. est présidée par le (la) président (e) du comité. Un parent intéressé pose sa candidature avant ladite assemblée. Si le nombre de candidats excède celui des sièges prévus, l'assemblée générale procède alors, par élection, au choix des candidats ou candidates. Dans l'éventualité où il n'y a pas un assez grand nombre de mises en nomination, des parents présents à l'assemblée peuvent se présenter sans préavis.

Les procédures d'élection sont insérées à la fin de ce document de régie interne.

## **Article 11**

La journée des élections, les membres élus se réunissent afin de pourvoir au poste de président (e) ; ainsi, le (la) président (e) aura à convoquer les membres pour la première réunion du nouveau comité ainsi formé, au plus tard le 31 octobre, afin de procéder aux autres nominations d'usage, soit le (la) vice-président (e), le (la) secrétaire et le (la) trésorier (ière), et toutes les autres fonctions. Des rôles rattachés aux différentes fonctions (article 12 à 16) sont suggérés à la fin de ce document.

## **Article 12**

Le (la) président (e) préside toutes les réunions. Il (elle) a un vote prépondérant et fait partie d'office de tous les sous-comités ; il (elle) signe les pièces officielles et autres effets.

## **Article 13**

Le (la) vice-président (e) seconde le (la) président (e) et le (la) remplace en son absence.

## **Article 14**

Le (la) secrétaire rédige les procès-verbaux dans les jours suivant la réunion et les achemine à le (la) président (e). Il (elle) les signe et les soumet au comité de parents de l'É.S.B. pour adoption. Il (elle) signe avec le (la) président (e) les pièces officielles.

## **Article 15**

Le (la) trésorier (ière) signe avec le (la) président (e) ou le 3<sup>e</sup> mandataire nommé par le comité, les chèques et autres effets, tient un compte fidèle des recettes et déboursés et soumet son rapport financier au fil des rencontres de même qu'à l'assemblée générale annuelle des parents. Il (elle) s'assure que les mandataires du comité sont remboursés quand ils font des dépenses autorisées.

## **Article 16**

Les membres du comité de parents de l'É.S.B. se réunissent au moins cinq fois par année. Les diverses fonctions à exercer peuvent être réparties ainsi :

**COLLABORATEUR ÉTROIT AU PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'É.S.B. :** Tous et toutes

**RELATIONNISTE**

**RESPONSABLE DES ANNIVERSAIRES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS**

**COMMUNICATION AVEC LES PARENTS**

**APCQ – Association des parents catholiques du Québec et**

**CPEP – Comité provincial de l'enseignement privé**

**PRIX FR. PHILIPPE AUDET – prix du comité de parents décerné à un élève du premier et du deuxième cycle répondant le mieux à ces critères : REPEP. R-respect, E- engagement, P-personnalité, E-enthousiasme, P-persévérance**

**RESPONSABLE DU COMITÉ DE FINANCEMENT**

### **Article 17**

**Le comité de financement** est un sous-comité relevant du comité de parents. Le comité de parents collabore aux activités de financement par la délégation de membres intéressés à faire partie du comité de financement et de toutes autres activités de financement.

Le comité de financement se compose de membres du comité de parents, d'un membre de la direction, d'au moins un membre de l'équipe-école et d'étudiants de l'É.S.B. qui choisissent d'en faire un projet de 6<sup>e</sup> période.

Les activités de financement connues à l'É.S.B. à ce jour sont : encan et souper-spaghetti et vente de billets pour des tirages. Le souper-croisière qui clôturera les fêtes du 50<sup>e</sup> de l'É.S.B. pourra demeurer un mode de financement.

Une contribution volontaire, d'un montant X par enfant, représenterait la formule la plus allégée de financement et cette formule est proposée pour 2004-2005 avec un montant de \$40.00/enfant, et \$60.00/ pour 2 enfants.

### **Article 18**

Le quorum d'une réunion est fixé à 50 % plus un des membres du comité.

### **Article 19**

Toute question soumise au comité de parents de l'É.S.B. est décidée à la majorité des voix, chaque parent présent ayant une voix.

### **Article 20**

Le comité de parents de l'É.S.B. doit déterminer la date, le lieu et l'heure de ses réunions. Pour des raisons d'urgence, le comité de parents peut tenir sa réunion par téléphone ou par tout autre moyen technique.

## **Article 21**

Les réunions du comité de parents de l'É.S.B. se tiennent de préférence à l'école.

## **Article 22**

Le comité de parents de l'É.S.B. peut s'adjoindre, au besoin, des conseillers qui n'en sont toutefois pas membres et n'y ont pas droit de vote.

## **Article 23**

La participation au comité de parents de l'É.S.B., ou à ses sous-comités, à titre de membre ou de conseiller, se fait sur une base bénévole.

## **Article 24**

Le comité de parents de l'É.S.B. maintient des relations avec la Fondation Frère-Théode, l'équipe école, la direction de l'école ainsi que le conseil étudiant.

## **Article 25 – Procédures en cas d'élection**

### PROCÉDURES D'ÉLECTION

1 - Un(e) président et un(e) secrétaire d'élection sont nommés(es) pour procéder aux élections. Ces deux personnes ne sont pas admissibles comme candidat(e) pour siéger sur le comité de parents.

2 – Tous les postes au comité de parents sont renouvelables après un an lors de l'assemblée générale des parents. Les personnes présentes à l'assemblée générale peuvent aussi être proposées pour être mises en candidature.

3 – Les mises en candidatures se font en retournant le formulaire joint à la convocation annuelle.

4 – Les membres sortants qui veulent se représenter sont mis en candidature.

5 – S'il y a dix personnes ou moins qui acceptent d'être sur le comité de parents, elles sont automatiquement déclarées élues et les élections sont terminées.

6 – S'il y a moins de dix personnes, il appartiendra au comité élu de voir à combler les postes manquants au comité.

7 – Si plus de dix personnes se portent candidates, il y a élection par vote secret.

8 – Tous les parents dont un enfant est inscrit à l'É.S.B. et qui sont présents à l'assemblée générale peuvent voter pour les candidats(es) présent(es).

9 – Toutes les personnes s'étant volontairement portées candidates ont leur nom sur le bulletin de vote. Les électeurs choisissent dix candidats(es) sur le bulletin qu'ils reçoivent.

10 – Les dix personnes ayant obtenu le plus de votes sont élues. S'il y a égalité des votes, tous ceux et celles ayant obtenu le plus de votes sont déclarés élus et un second tour de scrutin se fait parmi les candidats(es) ayant obtenu égalité des votes pour déterminer le(la) candidat(e) élu(e).

11 – À leur première réunion, les candidats(es) élus(es) se réunissent à huis-clos pour nommer le(la) président(e). L'exécutif du comité peut-être déterminé à la première réunion.

12 – Fin des élections

## **Suggestions de rôles rattachés aux différentes fonctions :**

### **Président(e)**

Prépare l'ordre du jour

Prépare la prière ou délègue un membre du comité

Reçoit et achemine le procès-verbal avec l'ordre du jour au directeur et à sa secrétaire (un seul envoi)

Voit à la planification des réunions, activités

S'assure d'un contact avec les parents dans l'ÉSB en bref

Consulte et recueille les opinions des membres

Présente un rapport annuel des activités, des projets, du travail du comité

Vérifie les attentes de la direction et maintient des relations cordiales

**Qualités souhaitées** : leadership, écoute, disponibilité, attention particulière à ce qui se vit à l'école, en terme d'activités et de climat de vie, prise en charge de dossiers ou de projets,

### **Vice-président(e)**

Responsable des messages téléphoniques à transmettre aux membres

Responsable de toute autre tâche déléguée par le ou la président(e)

**Qualités souhaitées** : initiative, disponibilité, concertation

### **Secrétaire**

Maîtrise son français

Maîtrise word perfect de préférence pour présenter clairement les compte-rendus

Tient à jour tous les documents étudiés dans l'année

**Qualités souhaitées** : bonne connaissance du français et de l'ordinateur, capacité de résumer les informations de façon claire et succincte, ordonné(e)

### **Trésorier-trésorière**

Garde les livres à jour pour chacune des réunions.

Fait suivre le livret de chèque à chaque rencontre.

**Qualités souhaitées :** facilité à tenir un budget, ordonné, ponctuel dans les mises à jour;  
La direction de l'É.S.B. accordant au comité de parents de gérer les argents des activités de financement à compter de septembre 2004, soit des montants de plus de \$10,000.00, des compétences minimales sont requises.

### **Collaborateur étroit au projet pédagogique de l'É.S.B**

Tous les membres du comité doivent prendre connaissance du projet pédagogique ;  
Ils doivent veiller à son application ou à sa révision s'il y avait lieu ;  
Ils doivent se préoccuper de suggérer l'élaboration de modalités de fonctionnement relatives à la vie interne de l'école.

**Qualités souhaitées:** Intéressé, à l'écoute de ce qui se vit à l'É.S.B., promoteur de l'É.S.B.

### **Relationniste**

S'assure de bons contacts avec les médias, journaux, radio  
Est au fait des différentes activités de l'école et les publicise  
Est au fait des prix et bourses remportés par des élèves de l'ÉSB – toutes catégories -  
Multiplie les démarches et les contacts pour faire connaître les activités de financement  
**Qualités souhaitées :** entregent, bon contact médiatique, ténacité, disponibilité

### **Responsable des anniversaires et autres événements**

Achemine des vœux ou messages appropriés aux personnes concernées  
Vérifie régulièrement les dates d'anniversaire  
**Qualités souhaitées :** vigilance, bonne maîtrise du français, humour et sagesse

### **Communication avec les parents**

Est la personne de référence pour recevoir les commentaires des parents  
Est la personne de référence pour transmettre des informations aux parents  
Communique des informations en écrivant dans l'ÉSB en bref  
**Qualités souhaitées :** écoute, discernement, bon français

### **APCQ – Association des parents catholiques du Québec et**

### **CPEP – Comité provincial de l'enseignement privé**

Participe aux réunions conjointes de ces deux groupes : Drummondville, Nicolet, ...  
Informe le comité des projets d'études, des congrès  
S'occupe des abonnements à Famille-Québec dès les élections d'octobre  
**Qualités souhaitées :** intérêt pour l'école et la famille, souci d'être au fait des préoccupations en ce domaine, capacité de partager avec l'équipe

### **PRIX FR. PHILIPPE AUDET – prix du comité de parents**

Voit avec le responsable du gala méritas à la commande des laminages et des plaques avec le nom des étudiants, avant ou après Noël; voit à régler la facture à chaque année.  
**Qualités requises :** ponctuel, débrouillard,

### **RESPONSABLE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Préside l'organisation des activités de financement, soumet les étapes au comité de parents, à la direction, à l'équipe-école, aux jeunes.

Voit à la planification à long, moyen et court terme

Prévoit la publicité et la soumet au comité en tenant compte des dates de parution de l'ÉSB en bref et des délais d'impression

Travaille en équipe avec les autres membres du comité de financement qui participent à l'élaboration et à l'exécution des projets.

**Qualités souhaitées** : leadership, intérêt, initiative, disponibilité